

ECOLE DE L'EAU

Activités aquatiques

Cycles de découverte de la natation pour les non-nageurs
(à partir du CP - 6 ans effectif)

LE MERCREDI sur 4 matinées

Navette en minibus depuis St-Médard et Accueil à Villecomtal

Places limitées - Inscriptions obligatoires

« tout en respectant le rythme de votre enfant, l'activité se veut ludique et variée, de la découverte du milieu aquatique vers l'autonomie sécuritaire l'enfant prendra confiance en lui
Activités encadrées par 2 éducateurs sportifs titulaires du BPJEPS Activités Nautiques et Natation

Période Septembre/Octobre 2022

Le cycle découverte natation se déroule sur 4 matinées

Cycle découverte

Mercredi 28 septembre
Mercredi 5 octobre
Mercredi 12 octobre
Mercredi 19 octobre

Horaires et tarifs

Villecomtal sur Arros

9h : Accueil Vestiaire

9h15 – 10h : Cours dans l'eau

Saint Médard

9h30 : Départ

10h15 : Accueil Vestiaire

10h30 – 11h15 : Cours dans l'eau

Tranches	QF	Demi-journée sans repas
1	0 - 617	2 €
2	618 - 899	4 €
3	+900	5 €

Renseignements :

CIAS Astarac Arros en Gascogne - Service Sports
La Gravière 32300 IDRAC RESPAILLES
07.87.02.99.86 / sports@astaracarros.fr

Ecole de l'eau

Inscription

Période septembre/octobre 2022

Retourner la fiche d'inscription

soit par mail : sports@astaracarros.fr

soit par courrier à : CIAS AAG - Service Sports - La Gravière - 32300 IDRAC RESPAILLES

Enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Commune de résidence :

Ecole fréquentée :

ALSH d'inscription Saint-Médard Villecomtal sur Arros

Père, mère ou tuteur de l'enfant

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Commune de résidence :

Le : / / 2022

Signature :

En signant ce formulaire, je confirme l'inscription de l'école de l'eau.

A noter :

Matériels nécessaires : bonnet de bain, maillot de bain, serviette, lunette de natation, gourde

Nombre de places limitées 16 par cycle (1groupe Villecomtal, 1 groupe Saint-Médard)

L'enfant inscrit doit réaliser l'ensemble du cycle **OBLIGATOIREMENT - 1 cycle** par enfant

La scolarisation des enfants sur les écoles du territoire rentre en compte dans la priorisation des inscriptions. Par contre, la participation régulière en accueil de loisir périscolaire ne rentre pas en compte dans la priorité des inscriptions car l'objectif de l'école de l'eau est d'ouvrir la pratique des sports aquatiques à tout enfant de la Communauté de Communes

La loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du CIAS Astarac Arros en Gascogne. Les données issues de ce formulaire seront traitées par voie informatique et seront communicables dans le respect des textes réglementaires en vigueur.